

Coronavirus : Pourquoi la crise sanitaire est un boosteur pour la formation de certains salariés



TRAVAIL Management en télétravail, gestion de projet à distance, e-business, gestion du stress... Voilà quelques-uns des domaines de formation les plus prisés en ce moment



Delphine Bancaud

• [Twitter](#)

Publié le 11/12/20 à 08h15 — Mis à jour le 11/12/20 à 08h15

Un salarié qui se forme à distance. — Pixabay

- Certains employeurs ont profité que leurs salariés soient en télétravail et qu'ils aient moins de temps de transport lors des confinements pour les former.
- Les entreprises ont aussi bénéficié d'une aide de l'Etat pour former les salariés en activité partielle.
- Et la crise sanitaire a été l'occasion pour beaucoup de travailleurs de se familiariser avec leur Compte personnel de formation (CPF).

C'est l'un des rares aspects positifs de la crise sanitaire et économique. Avec les confinements, le télétravail et le recours au chômage partiel, la plupart des salariés ont eu davantage de temps. De quoi saisir des opportunités de formation, leur permettant de développer leurs compétences pour booster leur carrière. « Après l'effet de sidération au début du premier confinement, les entreprises ont éprouvé le besoin de continuer à former leurs collaborateurs », observe ainsi Claude Burette, coach chez Oasys Mobilisation. « On a constaté un maintien de la formation au printemps et une forte demande de nos clients sur les derniers mois de l'année 2020 », constate aussi Mathilde Bourdat, responsable Offre et Expertise formation chez Cegos.

Les organismes, qui proposaient massivement des formations en présentiel, ont bien sûr dû s'adapter : « Le premier confinement a été un accélérateur de la digitalisation de l'offre. Avant, 18 % des formations proposées étaient en distanciel. Désormais, elles sont 50 % », observe Claire Pascal, vice-présidente de la FFP (Fédération de la formation professionnelle). Ce qui leur a permis de répondre aux nombreuses sollicitations. « On a enregistré une forte demande de formations pour permettre aux salariés de s'adapter aux nouvelles conditions de travail induites par la crise. Comme celles portant sur le management en télétravail, la gestion de projet à distance, le e-business... », indique Mathilde Bourdat.

Des formations pour les salariés en activité partielle

« Beaucoup d'entreprises ont formé leurs salariés aux outils collaboratifs comme Zoom, Slack, Klaxoon... », complète Laurence Breton-Kueny, vice-présidente de l'ANDRH (Association nationale des DRH). « Les demandes de formation en management ont été multipliées par trois entre mai et juillet par rapport l'an dernier. Notamment sur les *soft skills* (communication interpersonnelle, résolution de problèmes, conception de projet...) Certains employeurs ont fait le choix de former plusieurs collaborateurs en même temps, afin qu'ils puissent garder un lien en cette période de télétravail », témoigne aussi Claude Burette. « Et en raison des confinements et de l'isolement de certains collaborateurs, les managers se forment dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux et la gestion du stress », ajoute Claire Pascal.

Par ailleurs, les employeurs qui ont dû placer certains salariés en activité partielle ont pu bénéficier du FNE-Formation (Fonds national de l'emploi), permettant la prise en charge par l'Etat des frais à 100 % (jusqu'au 1er novembre) et à 70 %* après cette date. « Au 15 novembre, ce dispositif avait déjà bénéficié à 320.000 salariés qui ont choisi des formations courtes, non certifiantes et très opérationnelles », observe Claire Pascal. Les salariés en profitent pour se former dans des domaines très variés : management, relation commerciale, digital, efficacité professionnelle, bureautique, langues...

Le CPF mieux connu et davantage utilisé

La crise sanitaire est aussi l'occasion, pour beaucoup de salariés, de se familiariser avec leur Compte personnel de formation (CPF). « Les services des ressources humaines profitent de cette période pour recommuniquer auprès de leurs collaborateurs sur ce sujet. D'autant qu'ils ont jusqu'au 30 juin 2021 pour basculer le crédit d'heures accumulées jusqu'en 2014 dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) vers leur CPF. Cette période est aussi l'occasion d'organiser des entretiens professionnels à distance, au sein desquels est aussi abordé le sujet du développement des compétences », indique Laurence Breton-Kueny.

Selon la Caisse des dépôts, qui gère le CPF, en un an, un million de sessions de formation ont été financées par ce biais. Les plus demandées sont le permis B, l'aide à la création d'une entreprise, le bilan de compétences, le Tosa (certification des compétences informatiques et digitales), le

Toeic (niveau d'anglais), des formations en manutention, en magasinage... « Et l'une des vertus du CPF est qu'il permet la démocratisation de la formation. Car les deux tiers de ceux qui l'ont utilisé sont ouvriers, employés ou techniciens », note Claire Pascal.

Reste à savoir comment le marché de la formation va évoluer l'an prochain : « On aura un retour des demandes de formations en présentiel, car les salariés en ont ras le bol du distanciel », prévoit Claire Pascal. « Avec la crise, la demande sur les formations dédiées aux métiers en tension risque d'augmenter », estime quant à elle Mathilde Bourdat.

* Pour les salariés placés en activité partielle de longue durée, le taux de prise en charge est de 80 %, avec un plafond moyen de 6.000 euros par salarié et par an.